

## Compte rendu du conseil municipal du Samedi 18 Octobre 2014 à 10 heures

L'an deux mille quatorze et le dix-huit octobre à 10 h, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Georges BESSE-DESMOULIERES, Maire.

Présents : Mmes FOURCADE, BACHELARD

Mrs BORDARIER, BESSE-DESMOULIERES, CHERON, POLGE, JULLIAN, RABANIT,  
MANIFACIER, CEBELIEU, LONG, GOBLET

Procurations : M. PELLEQUER à M. BESSE-DESMOULIERES

M. COUPEY à M. BORDARIER

Absent : M. BAUDET

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 14

M. JULLIAN est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme Mélanie ROURE, chargée d'apporter une assistance administrative au secrétaire de séance participe à la réunion.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

1/ comités consultatifs

2/ adhésion à la Fédération des Stations de Vertes de Vacances.

M. CEBELIEU demande d'ajouter : « questions diverses »

Le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### 1- Démissions mandats municipaux

Le Maire informe que M. BORDARIER, 1<sup>er</sup> adjoint et M. LONG, 4<sup>ème</sup> adjoint ont souhaité démissionner de leur poste d'adjoint, mais restant conseillers municipaux.

Il informe du courrier de Monsieur le Sous-Préfet d'Alès acceptant les démissions (reçu en Mairie le 9 Octobre)

- à compter du 24 Septembre 2014 pour M. BORDARIER,
- à compter du 25 Septembre 2014 pour M. LONG.

Par ailleurs, M. BAUDET avait émis le souhait de démissionner, mais, à ce jour, aucune lettre conforme n'est parvenue en mairie.

### 2- Elections de deux adjoints

Suite aux démissions du 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoint, le Maire indique au conseil la procédure normale :

L'adjoint d'un rang inférieur à celui de l'adjoint démissionnaire avance d'un rang, (sauf si le conseil municipal décide de procéder à une nouvelle élection pour pourvoir au remplacement, au même rang l'adjoint démissionnaire.

Par conséquent, Mme BACHELARD devient 1<sup>er</sup> adjoint et M. CHERON, 2<sup>ème</sup> adjoint.

Il propose d'élire un 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoint et rappelle que l'élection se déroule par scrutin successifs, individuels et secrets.

**Désignation du 3<sup>ème</sup> adjoint au maire** : Seul candidat : M. Jean-Luc MANIFACIER

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs : 3

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 8

M. Jean-Luc MANIFACIER est élu : 3<sup>ème</sup> adjoint au maire.

**Désignation du 4<sup>ème</sup> adjoint au maire :** Seul candidat : M. Guy RABANIT

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 8

M. Guy RABANIT est élu 4<sup>ème</sup> adjoint au maire.

### 3- Extension du périmètre du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard

Le Maire informe le conseil que le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité est devenu le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard suite à la fusion de trois syndicats d'électricité par arrêté préfectoral n°2013-217-0002 du 05/08/2013. L'article 17 de celui-ci prévoyait l'adhésion de 4 communes urbaines, à savoir : Les Angles, Bagnols-sur-Cèze, Nîmes et Uzès.

Dans le cadre des dispositions de l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, un arrêté préfectoral a été pris notifiant le projet d'extension de périmètre du Syndicat aux 4 communes. Il est nécessaire de se prononcer sur ces admissions dans un délai de trois mois.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'adhésion des communes de Bagnols-sur-Cèze, Les Angles, Nîmes et Uzès au Syndicat Mixte d'Electricité du Gard
- d'autoriser le Maire à signer les pièces à intervenir

### 4- Subventions aux associations

Le Maire indique au conseil, tout comme il a été dit au dernier conseil municipal, que seules les demandes des associations ayant fourni tous les documents seront traitées.

A partir de 2015, les demandes de subventions devront être demandées à l'aide d'un formulaire spécifique accompagné des pièces justificatives.

Le Conseil, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes :

	Budget 2013	Budget 2014
Je Commence...	300	500
Le Souvenir Français	200	200
La Ligue	153	200

### Explications :

Le Souvenir Français : M. MANIFACIER explique au conseil le rôle de l'association et informe du projet de création d'un carré militaire à Génolhac. Le conseil décide de maintenir la subvention à 200 € pour cette année compte tenu du résultat positif de l'association. Celle-ci pourra, le moment venu, présenter son projet et le conseil l'étudiera.

La Ligue : La Ligue contre le cancer (antenne Hautes Cévennes) est basée Avenue de la gare à Génolhac. Lors de l'inauguration du local, Mme BACHELARD était présente pour représenter la Commune et M. RABANIT la Communauté de communes. La collation a été offerte par la commune.

Mme BACHELARD explique le rôle de l'association et l'aide qu'elle peut apporter aux personnes touchées par cette maladie.

### 5- Indemnité Receveur Municipal

Le Maire indique au conseil qu'une délibération a été prise lors de la séance du 06 juin dernier concernant « l'indemnité de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ». Mais le Receveur municipal demande également, au titre de l'arrêté interministériel du 16 Septembre 1983, une indemnité relative à la confection des documents budgétaires de 45,73€.

Le Conseil décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- De lui accorder cette indemnité

Plusieurs élus s'étonnent de cette demande compte tenu de l'actualité.

#### **6- Annulation réduction eau-assainissement**

##### ***Annulation réduction***

Le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire d'effectuer des annulations ou réductions sur le rôle d'eau 2014 pour un montant total de 838,68 € pour diverses raisons : factures émises à tort, erreur de relevé...

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'annuler les montants pour un total de : 838,68 €

#### **7- Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité**

Le Maire expose les dispositions prévues à l'article L.5212-24 du CGCT, qui indiquent que « lorsqu'il existe un syndicat intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, la taxe prévue à l'article L.233-2 est perçue par le Syndicat en lieu et place des Etablissements Publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en sont membres, de l'ensemble des communes dont la population recensée par l'Institut National de la statistique et des études économiques au 1<sup>er</sup> janvier de l'année est inférieure ou égale à 2000 habitants ou dans lesquelles la taxe est perçue par le syndicat au 31 décembre 2010. »

Pour autant, elles indiquent que « le syndicat intercommunal peut reverser à une commune une fraction de la taxe perçue sur le territoire de celle-ci, par délibérations concordantes du syndicat et de la commune, prises dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article 1639A bis du Code Général des Impôts.

Considérant la délibération prise par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard en date du 04 Septembre 2014 pour le reversement aux communes de moins de 2000 habitants de 25 % du produit de la taxe communale sur la consommation d'électricité perçue sur le territoire communal, à l'exception des communes pour lesquelles le syndicat exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public.

Il propose au conseil de délibérer sur ces dispositions et rappelle qu'à défaut de délibérations concordantes, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard est censé conserver la totalité du produit de la taxe.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte :

- Qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard « Autorité Concédante » reverse à la commune de GENOLHAC, 25 % du produit de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité perçue sur son territoire.
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

Le Maire propose que pour le budget 2015, cette taxe serve à l'amélioration de l'éclairage public.

#### **Station Verte**

Le Maire donne la parole à M. JULLIAN

La commune de Génolhac est classée Station Verte depuis de nombreuses années. En 2014, la cotisation à cette Fédération s'élève à 832 €, se pose la question du maintien de ce label.

Une réunion de travail a eu lieu en présence de M. CHENAUD, administrateur de cette Fédération, sur l'intérêt de poursuivre cette adhésion. Considérant qu'aucune aide n'est apportée à la commune, le Maire propose de ne plus adhérer.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le courrier doit être envoyé avant le 31/10/14 pour éviter la cotisation 2015

M. LONG précise que Génolhac a plusieurs avantages liés à l'éco-tourisme et que la commune fait partie du Parc National des Cévennes et de l'UNESCO.

#### **Comités consultatifs**

Lors d'un conseil municipal, deux comités consultatifs ont été créés pour le Colombier et la Gendarmerie. Pouvaient en être membres toute personne de la commune faisant parvenir à la mairie un courrier avant le 15 Septembre 2014.

Pour le comité consultatif « Gendarmerie » : présidé par M. CHERON  
Composition : 7 élus + M. ou Mme ANDRE Michel

Pour le comité consultatif « Colombier » : présidé par M. PELLEQUER  
Composition : Elus + Cécile JOFFART, M ou Mme GUIN, Marie SOISSONG, Arnaud CAYROCHE, Christian GRAS, André JOFFART et Stéphan GARNIER, représentant le Parc National des Cévennes.  
D'autres demandes sont parvenues hors délai et ont été rejetées.  
Le lien avec la Collectif citoyen pourrait être assuré par M JOFFART

## **Questions diverses**

### ***Intempéries***

Le Maire informe le conseil que suite aux dernières pluies du 10 au 12 Octobre, les chemins communaux ont subi de nombreux dégâts. Des maisons, sur Pont de Rastel ont été inondées. Par voie de presse (Midi Libre) et panneaux d'affichage, les sinistrés sont invités à se déclarer en mairie. Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été faite auprès de la Préfecture.

Une personne du Conseil Général sera présente sur la commune, Mardi 21 octobre pour évaluer les dégâts sur la voirie, l'eau et l'assainissement.

Le Maire remercie les élus, les employés qui ont travaillé nuit et jour, les entreprises locales.

La semaine prochaine, à la demande de la commune de Chamborigaud un tractopelle et un employé communal leur seront mis à disposition.

M. CEBELIEU dénonce le manque de réactivité lors des intempéries de Septembre qui ont touché la commune de St Martin de Valgagues où son entreprise est intervenue. Le Maire précise qu'une aide a été faite auprès de la commune de St Laurent le Minier plus petite, avec peu de moyens. M. POLGE et un employé municipal se sont rendus sur les lieux afin de leur apporter du matériel (affaires scolaires, TV, meuble, jeux...). Un don de 500 € sera fait auprès du CCAS lorsque leur RIB nous parviendra. M. LONG précise qu'une aide a également été apportée pour le matériel informatique (via son entreprise)

### ***Trésor Public***

Mardi 15 Octobre une réunion a eu lieu dans les locaux de la Communauté de communes en présence du Directeur des Finances Publiques du Gard et des maires du canton concernant la fermeture du Trésor Public de Génolhac. Le Directeur a indiqué :

- Que la perception restera ouverte mais en l'état. Il n'y aura pas de personnels supplémentaires, les deux postes restant vacants. Selon ses dires, personne ne postule pour le Trésor Public de Génolhac.
- Qu'un projet est en cour concernant l'organisation du Trésor Public : c'est le contribuable qui allait à la perception, maintenant c'est la perception qui viendra vers le contribuable en organisant des permanences thématiques
- M. BORDARIER propose de mener une action rapide. M. LONG propose de se rapprocher de M. LAGANIER, Conseiller général, pour savoir quels sont les leviers d'action. Mme FOURCADE approuve cette idée.

### ***SNCF***

Le Maire informe que les guichets des gares de Génolhac, La Grand-Combe et Villefort seront définitivement fermés au 01 Janvier 2015. Une rencontre a eu lieu jeudi 16 octobre avec M. REYDON, Maire de Vialas, la Communauté de communes et un représentant de la SNCF. Les personnes ne pourront plus prendre leur billet en gare mais devront l'acheter dans le train. Une discussion avec La Poste est en cours pour entreposer un distributeur dans leurs locaux.

M. LAGANIER doit rencontrer le Président de la Région.

M. LONG invite toutes les personnes ici présentes à emprunter le Cévenol qui est une des lignes la plus belle de France et précise, en connaissance de cause, que cette ligne est très pratique pour aller sur Paris.

M JULLIAN précise que c'est le seul train à statut national et non régional de cette ligne.

M. CEBELIEU précise que des employés de La Cézarenque, des scolaires et des personnes venant de Bessèges, Pont de Montvert, Vialas et autres communes voisines empruntent la ligne.

#### ***Chastel Mouissou***

M. CEBELIEU fait part du courrier reçu par des locataires de Chastel Mouissou. M. CHERON précise que seul un locataire en a été destinataire. Les autres ont été prévenus verbalement et recevront le courrier le moment venu.

Ce locataire a été reçu en mairie afin d'expliquer le pourquoi de cette décision un peu rapide, afin de respecter les délais

M. LONG regrette que cette décision n'ait pas été prise ou évoquée lors d'un conseil municipal.

M. CHERON précise que le sujet avait déjà été abordé et inscrit au programme. Beaucoup de travaux sont à faire. Il indique, par ailleurs, que Chastel Mouissou est un village de vacances destiné au tourisme.

Le Maire précise qu'il a rencontré M. BOYER, architecte pressenti pour la rénovation de deux chalets. A priori aucun marché de maîtrise d'œuvre n'a été signé. Le projet actuel est donc abandonné et un nouveau sera établi.

#### ***P.L.U***

M. CEBELIEU fait part des demandes d'urbanisme refusées par rapport au P.L.U. Le Maire informe qu'un contact a été pris pour effectuer une modification du PLU et non une révision. Un appel d'offres sera fait sous forme de procédure adaptée.

#### ***Montée de l'Eglise***

M. CEBELIEU fait part du mauvais état du chemin allant à l'Eglise et chez le médecin. Le Maire prend note.

M. BORDARIER évoque sa démission et souhaite bonne chance aux futurs adjoints. Il précise que plusieurs raisons lui ont conduit à prendre cette décision et qu'il restera toujours présent. Plusieurs élus font part de leur ressenti.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 40.

Le Maire donne la parole à M. JOFFART, présent dans le public. Celui-ci informe de la réactivation du Comité de défense des services publics et des usagers des Hautes Cévennes suite au rassemblement du 15 Octobre pour le Trésor Public et la SNCF. Il invite les personnes à une réunion qui se déroulera le 22 Octobre à 18 h à la salle polyvalente. Cette invitation a été diffusée le plus largement possible (mail, affiche, site internet).